

Licenciement et restitution vehicule

Par POUPOUCE, le 07/10/2008 à 12:52

Bonjour,

J'ai reçu une lettre AR du 25.09.08 me stipulant un licenciement pour faute grave, pour abandon de poste, et l'entreprise me demande de restituer le matériel ainsi que la voiture de fonction au siège à 800 Km de chez moi.

N'étant plus salariée de l'entreprise depuis cette date, je leur ait envoyée une letrre AR leur disant que j'étais dans l'incapacité de faire ce trajet, et que je suis à leur disposition pour remettre le véhicule et le matériel à un responsable régional proche de chez moi.

Aujourd'hui, il me disent (par lettre AR) que si je ne restitue pas le véhicule au siège (à 800 Km) et le matériel ils vont déposer une plainte à mon encontre...

N'étant plus salariée, dois-je m'y rendre?

De plus vais-je être indemnisée par les assedics?

Merci d'avance.

Poupouce

Par Marion2, le 07/10/2008 à 14:01

Bonjour,

Oui, vous allez être indemnisé par les ASSEDIC mais ne pourrez prétendre à des indemnités de licenciement.

Pour la voiture de fonction, je laisse le soin à une autre personne de vous répondre.

Cordialement

Par **POUPOUCE**, le **07/10/2008** à **14:53**

merci beaucoup.

Par zoelili, le 26/01/2010 à 16:47

bonjour,

un ami est confronté à la même situation aujourd'hui:

sommé après le préavis" de restituer matériel ainsi que la voiture de fonction au siège à 800 Km"

aucune information reçue au préalable

et

refus de procéder par l'intermédiaire du responsable local

qui plus est, si un incident ou un accident survenait - route, trajet - ça ne pourrait pas être un "accident du travail" si plus dans les effectifs, si?

que faire?
dans cette attente

Par zoelili, le 29/01/2010 à 12:44

bonjour,

les experts n'ont pas de réponse?

la question n'est pas destinée à s'affranchir d'une obligation ou contourner un règlement...

SVP: que faire?